

1.5. Bilan ministériel du Ministère de l'économie, du budget et des finances en charge des énergies, des postes et télécommunications (MEF)

I. Concernant le portefeuille des finances

Engagé pour la période 2018-2027, le plan stratégique de réforme du système de la gestion des finances publiques de la Polynésie française (RGFP) regroupe et structure l'ensemble des actions concourant à moderniser et fiabiliser les finances publiques en Polynésie française. Après une année 2023 durant laquelle le plan d'actions n° 2 de la réforme (2021-2024) a été réévalué, le budget 2024 a été consacré principalement aux chantiers suivants :

- L'implémentation de la programmation budgétaire triennale (PBT) pour laquelle la déclinaison des programmes sectoriels en sous-programmes s'est achevée au 31 décembre 2024 ;
- Le Code des finances publiques qui a été adopté le 19 décembre 2024 par l'Assemblée de la Polynésie française ;
- La fiabilisation comptable du patrimoine ;
- La transformation du système d'informations financier (SI financier) ;
- L'élaboration et la diffusion de brochures d'informations sur le budget et l'exécution budgétaire.

II. Concernant le portefeuille de l'économie

▪ Régulation

En 2024, les efforts du gouvernement se sont poursuivis en matière de lutte contre la cherté de la vie et la protection des consommateurs, en actionnant les leviers suivants :

- Maintien du prix des hydrocarbures
- Pour les produits de première nécessité (PPN) :
 - Révision de la liste des PPN, afin d'y intégrer:
 - de nouveaux produits adaptés aux habitudes de consommation des ménages et aux conditions de transport et d'entreposage dans les îles. Il s'agit surtout d'aliments tels que le taro congelé, des haricots verts en boîte, certains oignons, pomme de terre, pommes et oranges importés, de mélanges d'huiles comprenant du colza, du vinaigre blanc. Cela concerne également certains produits d'hygiène indispensables, notamment le dentifrice en pâte et les brosses à dents à l'exclusion des brosses à dents électriques ;
 - certains produits de grande consommation, tels que les œufs de poule produits localement et le « pork & beans ».
 - Modification des marges de certains PPN correspondant :
 - au remplacement, quand cela est possible, des marges relatives par des marges en valeur absolue dans le but de protéger le pouvoir d'achat des ménages ;
 - au processus d'actualisation afin de prendre en compte l'évolution des coûts de commercialisation et d'entreposage de certains produits.

- Modification de la méthode de revalorisation du prix de la bonbonne d'eau de source locale de 18,9 litres classée en PGC et réévaluer ce prix pour faire suite aux demandes des professionnels.
 - Maintien du prix des hydrocarbures malgré les fluctuations des cours
 - Extension du dispositif de prise en charge du fret : chauffe-eau solaires, des panneaux solaires thermiques, des vis de fondations et du bois en feuille de contreplaqué, au titre des matériaux de construction à destination du grand public (toute personne morale ou physique de droit privé). Le dispositif a également été étendu à des nouveaux produits en matière agricole et destinés uniquement aux professionnels, tels que les kits hydroponiques et aquaponiques, ainsi que les composteurs et les biodigesteurs.
 - Poursuite des campagnes de contrôles et de relevés de prix
 - Adoption d'une réglementation sur le crédit immobilier et le crédit à la consommation aux fins de protection des consommateurs.

▪ **Commerce extérieur**

Le Pays au travers de l'ADE, en partenariat avec l'Etat et ses organismes dédiés (Business France et BPI France), les conseillers au commerce extérieur de France - Polynésie française et la CCISM ont signé en octobre 2024 un Protocole pour mettre en œuvre une nouvelle dynamique pour l'export en se réunissant sous la bannière "Team Polynésie Export". Les parties signataires partagent la volonté de renforcer la cohérence et l'efficacité du dispositif local d'appui à l'internationalisation des entreprises, de s'appuyer à cette fin sur les acteurs publics et, en complément, sur des opérateurs privés, et d'en confier le pilotage stratégique à l'ADE, en collaboration avec tout autre partenaire local œuvrant à l'internationalisation des entreprises polynésiennes, et le pilotage opérationnel à la CCISM.

L'organisation opérationnelle de la Team Polynésie Export se renforcera en 2025 et devra répondre aux exigences suivantes :

- Répondre à la spécificité géographique de la Polynésie française ;
- Proposer l'offre Team Polynésie Export constituée de l'offre de services unifiée au niveau national et enrichie de l'offre de services du territoire ;
- Répondre aux besoins du Pays en termes d'accompagnement export des filières dans leur structuration comme dans leur développement commercial.

▪ **Développement des entreprises**

Stratégie de développement économique - Cap 2033

Depuis fin 2023, l'ADE a été mandatée pour élaborer la Stratégie de développement économique - Cap 2033, en cours de rédaction, avec une présentation pour validation par l'Assemblée de la Polynésie Française, après avis du CESEC, prévue au troisième trimestre 2025. La Stratégie Cap 2033, représente la vision de l'économie à l'horizon 2033, autour des grandes orientations stratégiques fixées par le Gouvernement sur les secteurs prioritaires que sont le tourisme, le secteur primaire, le numérique, l'audiovisuel et l'énergie.

Les travaux d'élaboration de la stratégie de développement ont été engagés dans une démarche participative de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes publiques et privées du Pays. La phase de concertation principale a eu lieu aux deuxième et troisième trimestres 2024, les itérations et présentations aux différentes parties prenantes se poursuivront en 2025. Toutefois, même avant la validation définitive de la stratégie, des actions de mise en œuvre ont déjà pu être engagées voire réalisées.

Appel à manifestation d'intérêt 2024 au bénéfice des régimes d'investissements directs (RID) et indirects (RII) du Code des investissements

En 2024, l'ADE a poursuivi sa mission d'évaluation de l'opportunité économique des programmes d'investissement candidats aux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le but de bénéficier des mesures d'incitation fiscale à l'investissement. L'ADE, avec la collaboration des services experts, a réalisé une évaluation de la viabilité, de la cohérence avec les stratégies du Pays, et de l'opportunité des programmes d'investissement à contribuer au développement de l'économie polynésienne et plus particulièrement du secteur visé.

Pour l'année 2024, 8 AMI ont été ouverts. 27 dossiers ont été réceptionnés pour un montant d'investissement total de 33,16 MF CFP, sollicitant des crédits d'impôt (RII° de plus de 9 185 millions de F CFP et des réductions d'IS et exonérations de taxes d'importation (RID) de plus de 948 millions de F CFP (RID). Sur l'ensemble des candidatures réceptionnées, 23 dossiers ont été désignés lauréats et recommandés avec un crédit d'impôt (RII) proposé après étude de 6 512 millions F CFP et des réductions et exonérations (RID) plafonnées à 945 millions F CFP.

Structuration d'un nouveau mode d'entreprendre : l'Economie Sociale et Solidaire

L'ADE a été missionnée dès début 2024 pour porter les travaux de structuration de l'Economie Sociale et Solidaire. Après avoir organisé une Journée Prospective de l'Economie en juin, puis la Semaine de l'ESS en novembre 2024, une étude diagnostique a été lancée, avec l'expertise d'ESS France Outre-mer et le soutien du Fonds Outre-mer du Ministère de l'Outre-mer et de l'Agence Française de Développement, devant mener à l'élaboration d'un projet de loi relative à l'ESS pour une mise en œuvre espérée dès 2026.

La réalisation d'un état des lieux puis d'un diagnostic de l'ESS en Polynésie française doit s'étendre de janvier à novembre 2025. Cette phase vise à construire une compréhension partagée de l'ESS polynésienne, de ses dynamiques actuelles, de ses potentiels de développement et des obstacles qui freinent son essor. Elle repose sur une approche progressive, combinant analyse documentaire, collecte de données de terrain et premiers éléments de structuration.

Soutien aux entreprises innovantes

Fin octobre 2024, l'Etat, la Polynésie française et les deux opérateurs, respectivement Bpifrance et la Banque des territoires ont signé des conventions relatives au déploiement du programme « France 2030 territorialisé » dont l'objectif est d'accélérer la croissance économique polynésienne, d'encourager la résilience de son territoire, d'accélérer les transitions et de répondre aux défis écologiques, énergétiques, numériques ou sanitaires de l'économie de demain.

Les enveloppes ont été allouées sur trois grands axes fongibles les uns avec les autres, et doivent être mises en œuvre au plus tard le 31 décembre 2026. Des appels à projets ont ainsi été ouverts sur les volets "Filières", "Innovation" et "Formation" avec une enveloppe globale de 3,35 millions d'euros (400 M XPF), financée à hauteur de 50% par l'Etat et 50% par le Pays. L'ADE assure la promotion du dispositif auprès des entreprises et propose une analyse des dossiers pour éclairer la décision du Pays lors du comité de sélection des projets.

Soutien financier à l'association Initiative Polynésie française

Initiative Polynésie française (IPF) est une association de type loi 1901 créée en 2017, pour soutenir la création et le développement des TPE et PME en Polynésie française. Elle octroie des prêts d'honneur, sans intérêt ni garantie, et fournit un accompagnement gratuit aux entrepreneurs. IPF cible divers

secteurs économiques, avec une prédominance des services et du commerce, mais aussi une attention particulière aux secteurs stratégiques comme l'agriculture, la pêche, et l'industrie.

Pour 2024, une subvention de 30,6 millions F CFP a permis à l'association d'assurer son fonctionnement et d'accompagner 40 à 50 dossiers et de proposer un nouveau parcours d'accompagnement de 5 mois ciblant 20 lauréats sur le thème de la valorisation des produits et savoir-faire locaux.

Accompagnement des entreprises

L'ADE a instruit 40 demandes d'agrément au titre des **mesures d'aide fiscale à l'investissement outremer (défiscalisation nationale)**, pour un montant d'investissement global hors taxe de 45 162 668 759 F CFP et 16 447 576 416 F CFP d'aide sollicitée

Par ailleurs, l'ADE apporte une **assistance opérationnelle aux porteurs de projets** privés ainsi qu'à certains projets structurants portés ou soutenus par le Pays consiste en un accompagnement des investisseurs, de leurs collaborateurs et de leurs équipes techniques (information sur le cadre d'investissement en Polynésie française, démarches administratives, coordination et accompagnement des projets d'investissement, etc...).

III. Concernant le portefeuille de l'énergie

En 2024, la Direction polynésienne de l'énergie (DPE) a poursuivi son travail en faveur de la transition énergétique, autour des trois axes principaux suivants :

- Un **changement de modèle énergétique**, pour passer d'une production thermique centralisée vers une multiplicité de producteurs d'énergies renouvelables ;
- Une politique forte de **maîtrise de la demande en énergie** (MDE) pour réduire notre dépendance à l'énergie et limiter les coûts d'investissement ; nos comportements (maîtrise de la demande en énergie) ;
- Un **changement de modèle économique** pour favoriser une plus grande transparence des coûts et des prix, passant notamment par une meilleure application de toutes les prérogatives de la Polynésie française en tant qu'autorité régulatrice et autorité concédante.

L'accent a notamment été mis sur le développement des énergies renouvelables dans la production d'énergie électrique.

En 2024, deux textes de planification ont par ailleurs été votés : le Plan Climat de la Polynésie française et la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

▪ Changer de modèle énergétique

Cet objectif vise à changer le modèle énergétique en substituant progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes nos activités (production électrique, transport, urbanisme).

Cette transformation se traduira par une réduction de nos émissions de gaz à effet de serre participant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

Pour insuffler ce développement, la DPE entend mettre en œuvre des procédures d'appels à projets en visant les principales ressources locales d'énergies renouvelables : le solaire photovoltaïque et l'hydroélectricité.

Dans le cadre du programme Hydromax mené par Marama Nui, un projet d'aménagement dans la moyenne vallée de Papenoo est en cours (production hydroélectrique d'environ +4,5 GWh par an pour un investissement d'environ 1,6 milliard F CFP).

▪ **Changer nos comportements**

Cet objectif est de tendre à une réduction de notre consommation énergétique par des comportements plus vertueux et par une utilisation généralisée des nouveaux équipements à moindre consommation.

Afin de contribuer à satisfaire cet objectif, un partenariat avec l'ADEME est matérialisé par une convention (2024 à 2027) répartie entre trois thématiques : la transition énergétique (portage ministère de l'énergie/DPE), l'économie circulaire et la prévention/gestion des déchets (portage ministère de l'environnement/DIREN) et la transition climatique et résilience des territoires (portage ministère des transports terrestres/DTT). La thématique de la filière bois (bois construction et bois énergie – portage DAG) est également traitée dans le troisième axe.

Parallèlement à l'optimisation des productions des vallées équipées d'ouvrages hydroélectriques, des travaux d'identification du potentiel de stockage d'énergie par pompage turbinage (STEP - Station de Transfert d'Énergie par Pompage) à Tahiti ont été menés.

Avec un gisement de près de 15 à 20 MW, une première réalisation de 2 MW est envisagée à Titaaviri. Ce projet, qui a obtenu un financement de plus de 200MF du Fonds de Transition Énergétique de l'Etat (FTE), permettra un double emploi des ouvrages existants, afin de jouer le rôle d'une batterie de stockage sur le réseau électrique et donc un meilleur placement des EnR.

La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité dans les îles autres que Tahiti devrait être favorablement impacté par les récents renouvellements de concession (les communes ont affirmé leur volonté de tendre vers une production faisant la part belle aux EnR) ainsi que le déploiement du dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité à l'ensemble des communes qui disposent d'un réseau électrique.

▪ **Changer de modèle économique**

Le contrôle effectué sur les entreprises du secteur vise à distinguer avec précision l'ensemble des coûts inhérents à chaque filière énergétique (approvisionnement et distribution d'hydrocarbures, production, transport, distribution et commercialisation de l'électricité), afin de définir les mécanismes publics les plus favorables à la transition énergétique.

Le dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité porté par la DPE, entré en vigueur le 1er janvier 2022, fait l'objet d'un compte spécial. Il exige du Pays un fort accompagnement des bénéficiaires, notamment pour la quarantaine de petits réseaux.

Les audits comptables des concessions du secteur de l'électricité sont renouvelés, le retard accumulé étant en passe d'être résorbé. Le Pays va reconduire son adhésion à la FNCCR (Fédération nationale des collectivités dévolues aux services publics locaux en réseau : énergie, cycles de l'eau, déchets, numérique).

IV. Concernant le groupe OPT

L'année 2024 a marqué un tournant pour le Groupe OPT, caractérisé par une nouvelle gouvernance, un renforcement du pilotage de la performance et une relance de sa stratégie à moyen terme.

▪ **Nouvelle gouvernance**

Le 1er février 2024, Mme Hinatevahinetureiariki DELVA a été nommée directrice générale de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT). En sa qualité de présidente du conseil d'administration, elle exerce également les fonctions de Présidente-directrice générale (PDG), conformément à l'article A.312-1 du code des postes et télécommunications applicable en Polynésie française.

S'agissant des filiales, les directions générales de la SAS ONATi et de la SAS Fare Rata ont également été renouvelées, respectivement en avril et en novembre 2024.

Ces changements visent à poursuivre la maîtrise des coûts et à impulser une nouvelle dynamique managériale centrée sur l'amélioration des performances opérationnelles et la restructuration des organisations pour accompagner le redressement financier du Groupe.

▪ **Un nouveau cadre stratégique**

Face à une situation financière fragile et à l'absence de vision stratégique formalisée depuis le plan « Ambition 2020 », la direction générale de l'OPT a amorcé en 2024 une refonte de sa trajectoire. Dès le mois de mars, six axes stratégiques ont été définis pour guider l'action de la holding et de ses filiales. Diffusées à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs, ces orientations ont constitué le cadre de référence pour la construction des budgets 2025 de l'ensemble des entités du Groupe et la fixation des objectifs de performance des dirigeants. Elles s'articulent autour des ambitions suivantes : redresser les comptes et atteindre l'équilibre financier, optimiser la structure et les ressources humaines, rechercher l'efficacité opérationnelle, défendre les intérêts du Groupe dans un environnement concurrentiel, piloter les projets majeurs et renforcer la communication interne et externe.

En parallèle, l'élaboration du cadrage stratégique a été engagée dès le second trimestre 2024. Ce cadre a été présenté au Président du Pays, aux ministères concernés et aux représentants du personnel, avant d'être validé par le conseil d'administration du 27 juin 2025. La suite de la démarche prévoit une présentation officielle au gouvernement et aux élus de l'Assemblée de la Polynésie française, complétée par une démarche participative associant l'ensemble des collaborateurs. Cette dernière étape aura pour objectif de finaliser la stratégie du Groupe OPT d'ici la fin de l'année 2025.

▪ **Pilotage renforcé et plan de performance :**

Le Plan de rétablissement des équilibres financiers (PREF) a été lancé en 2023 pour rationaliser les dépenses, optimiser les investissements et recentrer les activités sur les secteurs à forte valeur ajoutée. Afin de s'ajuster aux réalités économiques propres à chaque filiale, de mieux anticiper leurs perspectives d'évolution et de définir les mesures à engager, ce plan a été révisé courant 2024.

Ce dispositif, désormais consolidé sous la forme du « Plan de performance 2024-2028 », constitue le socle du pilotage du Groupe. Organisé autour d'un suivi trimestriel, il s'appuie sur un ensemble d'indicateurs clés de performance (KPI), budgétaires et opérationnels, mis en place tant au niveau du Groupe qu'au niveau des filiales.

L'animation de réunions thématiques inter-filiales permet également de garantir une meilleure cohérence opérationnelle entre les différentes entités.

▪ **Climat social et conventions collectives**

La signature le 31 janvier d'une convention collective commune (OPT, Fare Rata et ONATi), par quatre organisations syndicales représentatives (CSIP, OTAHI, CSTP-FO et O OE TO OE RIMA) a représenté une étape clé dans le cycle des négociations sociales entamé depuis 2022.

En raison des spécificités propres à chaque entité, certaines dispositions de la convention commune ont été traitées dans le cadre de négociations distinctes, permettant leur adaptation aux réalités opérationnelles de chaque structure.

La mise en œuvre des nouvelles conventions a nécessité une refonte complète du système d'information des ressources humaines (SIRH) notamment du paramétrage de la paie. Les nouvelles dispositions ont

été appliquées à partir de la paie d'octobre 2024, avec un traitement des régularisations rétroactives échelonné sur plusieurs mois.

En juillet 2024, un mouvement social a émergé autour des revendications portant sur l'instauration d'une prime de performance et la prise en charge des déficits des filiales par le Pays. Ce conflit a trouvé son issue avec la signature d'un protocole d'accord mettant fin au mouvement le 1er août 2024.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel pour le Groupe de mettre en place un suivi renforcé de l'évolution des charges salariales induites par ces nouvelles mesures et de conduire les actions nécessaires pour en assurer la maîtrise.

▪ **Soutien public et subventions**

Depuis 2024, les subventions de fonctionnement allouées par le Pays sont attribuées directement à l'EPIC OPT, qui peut les reverser à une de ses filiales dans le cadre du financement du service public. Ainsi, une enveloppe d'un montant de **1 milliard de F CFP** a été reversée à la S.A.S **Fare Rata** afin de soutenir la continuité des services postaux et le maintien du maillage territorial notamment dans les archipels éloignés.

Afin de garantir une gestion rigoureuse et transparente de ces financements, une convention d'objectifs de performance a été établie entre l'OPT et la S.A.S Fare Rata pour la période 2024-2025. Validée par le conseil d'administration le 27 septembre 2024, cette convention précise les engagements attendus en contrepartie des soutiens publics versés. Le suivi des objectifs est formalisé par un bilan annuel.

Une subvention complémentaire de 400 millions de F CFP a été attribuée pour le financement partiel du fonctionnement courant de l'EPIC OPT.

Si l'accompagnement financier du Pays demeure indispensable pour assurer la pérennité du Groupe, le plan de performance prévoit une réduction progressive de ces aides. Cette trajectoire traduit la volonté d'optimiser la gestion interne et de responsabiliser les entités du Groupe dans la maîtrise de leurs équilibres financiers.

▪ **Délégation de service public (S.A.S ONATi)**

En application de la loi du pays n° 2018-42 du 27 décembre 2018, qui a introduit un régime dérogatoire à la mise en concurrence via l'ajout de nouveaux alinéas à l'article LP28, deux conventions de délégation de service public ont été conclues par l'OPT avec ses filiales. La première, signée le 31 décembre 2018, confie à la SAS ONATi la gestion du service public des télécommunications. La seconde, conclue le 18 juin 2019, attribue à la SAS Fare Rata la gestion du service public postal et des services financiers.

En octobre 2022, la société Pacific Mobile Telecom (PMT) a contesté ce cadre juridique par deux recours distincts : l'un visant directement la validité de la loi du pays en cause, l'autre visant l'annulation de la convention de délégation de service public conclue entre l'OPT et la SAS ONATi.

▪ **Activités de télécommunications**

En cohérence avec les objectifs stratégiques de la Polynésie française en matière de désenclavement des archipels éloignés et de développement du réseau numérique sur l'ensemble du territoire, la S.A.S ONATi a poursuivi ses principaux chantiers d'infrastructures et de couverture numérique :

- Le déploiement du réseau FTTH/B (Fibre to the home/ building) a permis de rendre 72 300 logements raccordables, couvrant ainsi 85,5% des foyers et des immeubles desservis. La tranche 5 du déploiement affiche un taux d'avancement de 78%. Le nombre de logements raccordés ayant souscrit une offre fibre a augmenté de 24%, tous fournisseurs d'accès à internet confondus. Le taux de pénétration de la fibre atteint 29,5% en décembre 2024.
- La modernisation des faisceaux hertziens, notamment dans les vallées reculées des Marquises et de l'atoll de Mataiva aux Tuamotu affichait un taux d'avancement de 98% au 31 décembre 2024. L'opération s'est achevée en fin janvier 2025 avec le site de Ua Pou (vallée de Hakamai). Ces liaisons FH permettent d'offrir des services Internet fixe haut débit et mobile 4G/4G+.
- Le déploiement de la 4G/4G+ dans les archipels éloignés totalisant 60 sites déployés (26 aux Marquises, 23 aux Tuamotu et 11 aux Australes).
- La sécurisation du réseau entre Teahupo'o et Tautira, réalisée dans le cadre des épreuves de surf des Jeux Olympiques 2024, a consisté en la pose d'un câble sub-lagunaire de 35 kilomètres, mis en service le 7 juin 2024. Ce projet contribue également au renforcement de la résilience numérique de la presqu'île. Cette opération a permis, en parallèle, le déploiement du site mobile 4G au Fenua Aihere Aiurua, inauguré le 13 septembre 2024.
- Le programme RTHD.PF visant le déploiement du très haut débit dans l'administration a permis de rendre 425 sites administratifs éligibles à la fibre, sur un total de 475 sites recensés, soit un taux d'avancement de 89.5%. La majorité des sites restants concernent les îles connectées par satellites aux Tuamotu.
- Les discussions avec plusieurs opérateurs satellitaires, dont OneWeb, en vue de remplacer la solution géostationnaire actuelle par une technologie de satellites en orbite basse (LEO) afin d'améliorer la connectivité dans les archipels éloignés.

Au titre des activités de la filiale Tahiti Nui Telecom (TNT), on note la concrétisation du projet majeur « OneWeb » avec la mise en service, le 1er mars 2024, du téléport de communications reposant sur une constellation de 648 satellites.

En parallèle, plusieurs chantiers structurants sont en cours de développement :

- Look Up Space (LUS) prévoyant l'hébergement et l'exploitation de deux radars terrestres destinés à la détection et au suivi précis d'objets spatiaux.
- La création d'une ferme solaire photovoltaïque visant à assurer l'autonomie énergétique du site et à sécuriser son alimentation électrique.
- Le projet GOOGLE, lié à l'installation de nouveaux câbles sous-marins dans la zone Pacifique.

▪ **Activités postales**

Dans le cadre de l'activité postale, la revalorisation des tarifs postaux amorcée en 2023 s'est poursuivie. Par arrêté n°790 CM du 30 mai 2024, le conseil des ministres a validé la revalorisation progressive des tarifs de l'affranchissement du courrier jusqu'à 100g et des abonnements aux boîtes postales à compter du 1^{er} juillet 2024. Cette révision tarifaire vise à soutenir l'équilibre économique des services postaux et prévoit une actualisation annuelle des autres tarifs du catalogue en fonction de l'évolution des prix à la consommation.

Dans une démarche d'amélioration de sa performance opérationnelle, plusieurs projets de modernisation informatique ont été engagés :

- Le lancement du bureau de poste en ligne constitue une avancée majeure, avec une première version opérationnelle dès février 2024, intégrant des fonctionnalités comme le suivi des envois, la géolocalisation des agences, un calculateur d'affranchissement et l'accès aux services en ligne. En juillet 2024 une version améliorée a introduit l'espace client et les notifications automatiques.
- Le projet SI NIU ORA, nouveau système commercial et de gestion, a été mis en service dans 30 bureaux de poste mono-guichet des îles éloignées. Cette première phase a permis d'améliorer le traitement des opérations et la gestion de la relation client. L'extension du système à l'ensemble du réseau est programmée pour 2025.
- Le programme de modernisation du réseau de distribution postale a été réajusté et décalé en 2025 afin de mieux aligner les priorités sur les capacités opérationnelles et financières de l'entreprise. Il s'est recentré sur 3 modules prioritaires : la gestion des boîtes postales en ligne, le déploiement de l'outil SIDO pour améliorer la traçabilité et le suivi du courrier et des colis en Polynésie française, ainsi que la gestion et le paiement des services optionnels de livraison (livraison express, points relais, à domicile).

Il est à noter que la plateforme Fenua Market, initiée en 2023 pour développer le e-commerce local, a été arrêtée en novembre 2024 en raison de difficultés techniques d'agrément ACPR du prestataire de services de paiement (PSP).

Sur le plan immobilier, les rénovations/reconstructions des bureaux de poste de Vaitape et Uturoa ont été livrées respectivement en octobre et décembre 2024. Le bureau de poste de Vairaatea (Nukutavake) a pu être installé dans un local mis à disposition par la mairie. Le projet de modernisation du bureau de Papeete a été décalé sur 2025 et devra prévoir des travaux de désamiantage. D'autres projets, comme ceux de Reao et Anaa, ont été reportés en raison de contraintes foncières ou techniques. Des négociations sont en cours avec les mairies pour intégrer les abris de survie.

V. Conclusion

L'année 2024 marque une étape de transition pour le Groupe OPT, avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance, l'élaboration de sa stratégie et le renforcement du pilotage de la performance. Les projets menés, tant dans les télécommunications que dans les services postaux, illustrent une volonté de modernisation et de redressement financier, soutenue par des investissements ciblés et un accompagnement du Pays. Cette dynamique doit se poursuivre en 2025 pour consolider la transformation engagée et garantir la pérennité des missions de service public et d'intérêt général portées par le Groupe OPT.